



**Mairie de VITRAC**  
**2 Rue de la Mairie**  
**63410 VITRAC**  
**Tél. : 04.73.86.62.26**  
**Fax : 04.73.86.68.57**  
**Mail : [mairie.vitrac.63@wanadoo.fr](mailto:mairie.vitrac.63@wanadoo.fr)**

## **AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Commune de VITRAC a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté municipal du 4 juillet 2017, une enquête publique est ouverte sur les dispositions du projet de révision du zonage d'assainissement arrêté le 25 mars 2017 par le Conseil Municipal, pour une durée de 30 jours, à compter du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Monsieur Baptiste EVAUX, domicilié : 135 Cité du Moulin à Vent à LEMPDES 63370, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie de Vitrac pendant 30 jours, du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 au samedi 30 septembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat au public. Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la Commune : [www.vitrac.fr](http://www.vitrac.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en Mairie ou par voie électronique à l'adresse [mairie.vitrac.63@wanadoo.fr](mailto:mairie.vitrac.63@wanadoo.fr) et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête à la Mairie qui les annexera au registre d'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie :

- ✓ Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 de 14 h à 17 h
- ✓ Le samedi 30 septembre 2017 de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.